Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 074-200054138-20250314-D_2025_12-AU

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX POUR L'EXPLOITATION D'UN BUREAU ET D'UN LIEU DE STOCKAGE POUR LE MATERIEL – AVENANT DE PROLONGATION N°2

Entre les soussignés :

La mairie de FAVERGES-SEYTHENEX (Haute-Savoie) représentée par son Maire, Monsieur Jacques DALEX, dont le siège social est au 98 rue de la République, 74210 Faverges-Seythenex, dénommée ci-après « la commune », dûment habilité par la délibération du conseil municipal n°2020-Del.2020-V-97 du 10/07/2020, et agissant en vertu de la décision du maire n° D-2025-12 du 14/03/2025,

D'une part,

ET

La SAS AZO dont le siège est situé à Albertville (73200) 425 Avenue Joseph Fontanet, immatriculée sous le n° SIRET 451.891.824.0018 et le code NAF 702 .2Z, représentée par le gérant, Monsieur Marc AZZOLINI,

D'autre part,

EXPOSE :

Par conventions d'occupation précaire en date des 05/02/2024 et 15/05/2024, la SAS AZO dispose jusqu'au 15/04/2025 d'un local communal pour l'exploitation d'un bureau et d'un lieu de stockage pour le matériel.

Il convient de modifier cette convention d'occupation précaire. Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la mise à disposition.

ARTICLE 1 : DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE

Le présent avenant prolonge la convention précédemment consentie d'une année à compter du 16/04/2025. Elle se terminera le 15/04/2026.

ARTICLE 2 : Les autres termes de la convention d'occupation précaire en date du 15/05/2024 restent inchangés.

JG

Envoyé en préfecture le 24/03/2025
Reçu en préfecture le 24/03/2025
Publié le 24/03/2025
ID : 074-200054138-20250314-D_2025_12-AU

ARTICLE 3 : AVENANT

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

ARTICLE 4 : TRANSMISSION ET CONTROLE DE LEGALITE

Le présent avenant sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties.

Fait à Faverges-Seythenex, le 14 mars 2025

POUR LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX
Pour le Maire de Faverges-Seythenex,
L'Adjoint délégué,
Georges VIGNIER

Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX 74210 (Hte-Savoie)

POUR LA SAS AZO
Le gérant,
Monsieur Marc AZZOLINI